

# **COMMENT GARANTIR UN USAGE RESPONSABLE DE LA CLIMATISATION ?**

## **LES ACTIONS DES PROFESSIONNELS**

## **LES RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS**

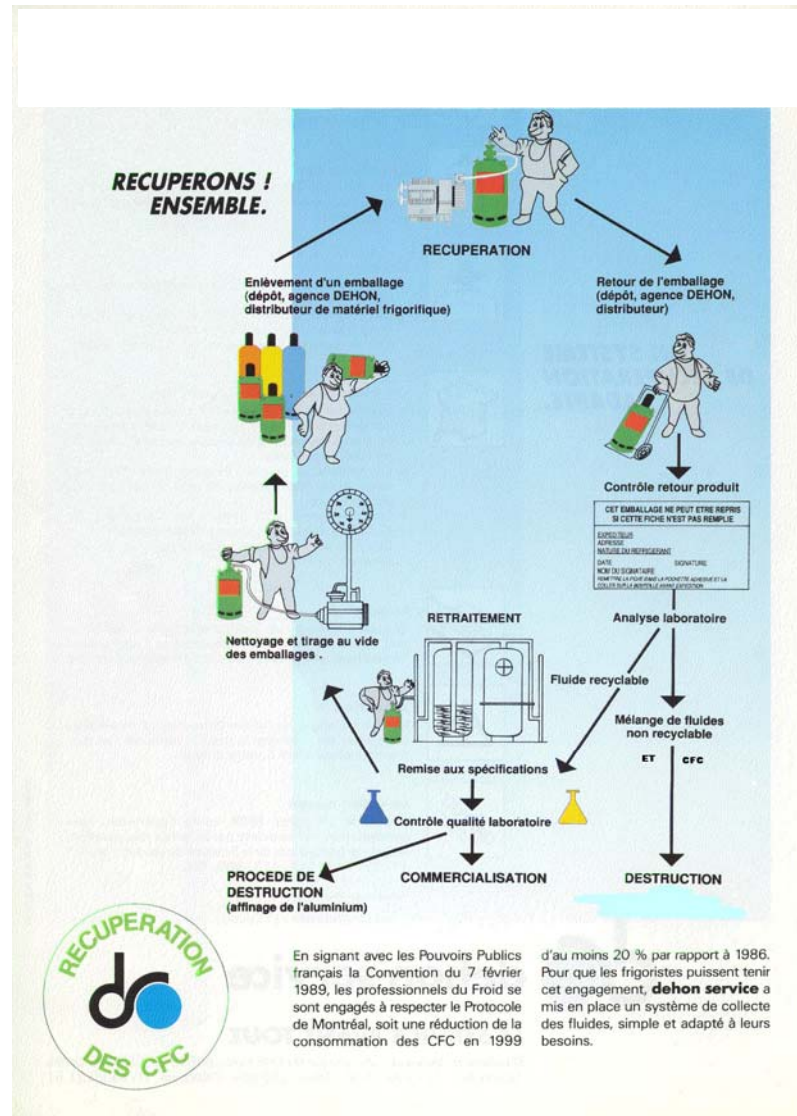
Nicolas Vincent - UCF

Philippe Roy - SNEFCCA

# LES ACTIONS DES PROFESSIONNELS



# UNE FILIERE DE RECUPERATION DES FLUIDES ORGANISEE ET PERFORMANTE DEPUIS 1992 : 800 tonnes récupérées chaque année



## UNE ACTION NORMATIVE CIBLEE :

- NORME SUR LES MATERIELS DE RECUPERATION (E 35-421)
- NORME SUR LES DETECTEURS DE FUITE (E 35-422)

**Pour que les matériels utilisés soient à des niveaux d'exigence qui permettent de garantir l'efficacité des opérations.**



# LA MISE EN PLACE DE MESURES DE L'EFFICACITE DES MATERIELS DE CLIMATISATION :



## Certification volontaire EUROVENT

Permet de comparer sur la même base les performances des matériels.

Recommandation : vérifier que les données sont mesurées selon Eurovent

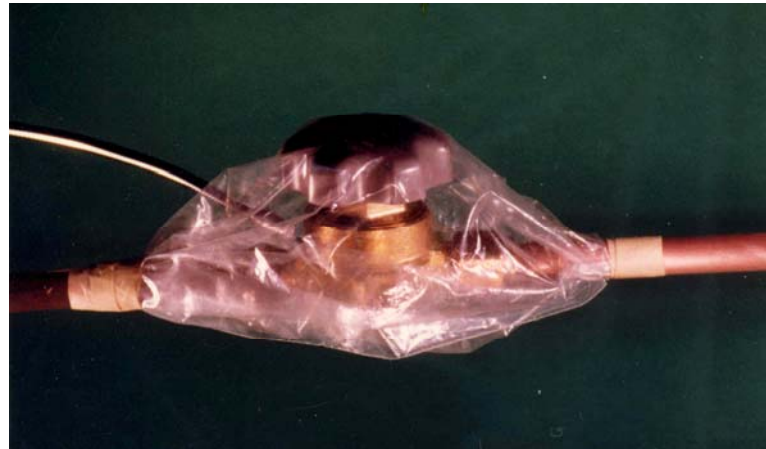
# **UN SYSTEME DE RECUPERATION DES MATERIELS DE CLIMATISATION (DEEE) :**

- aujourd'hui, démantèlement par les ferrailleurs**
- projet d'organisation commune à l'ensemble des fabricants d'UNICLIMA  
organisant la reprise à travers les professionnels et la distribution**
- reprise par la déchetterie des climatiseurs portables.**

# UNE LABELLISATION POUR L'ÉTANCHEITE DES COMPOSANTS.

**Objectif : garantir aux professionnels que les composants qu'ils acquièrent et installent soient étanches en conception.**

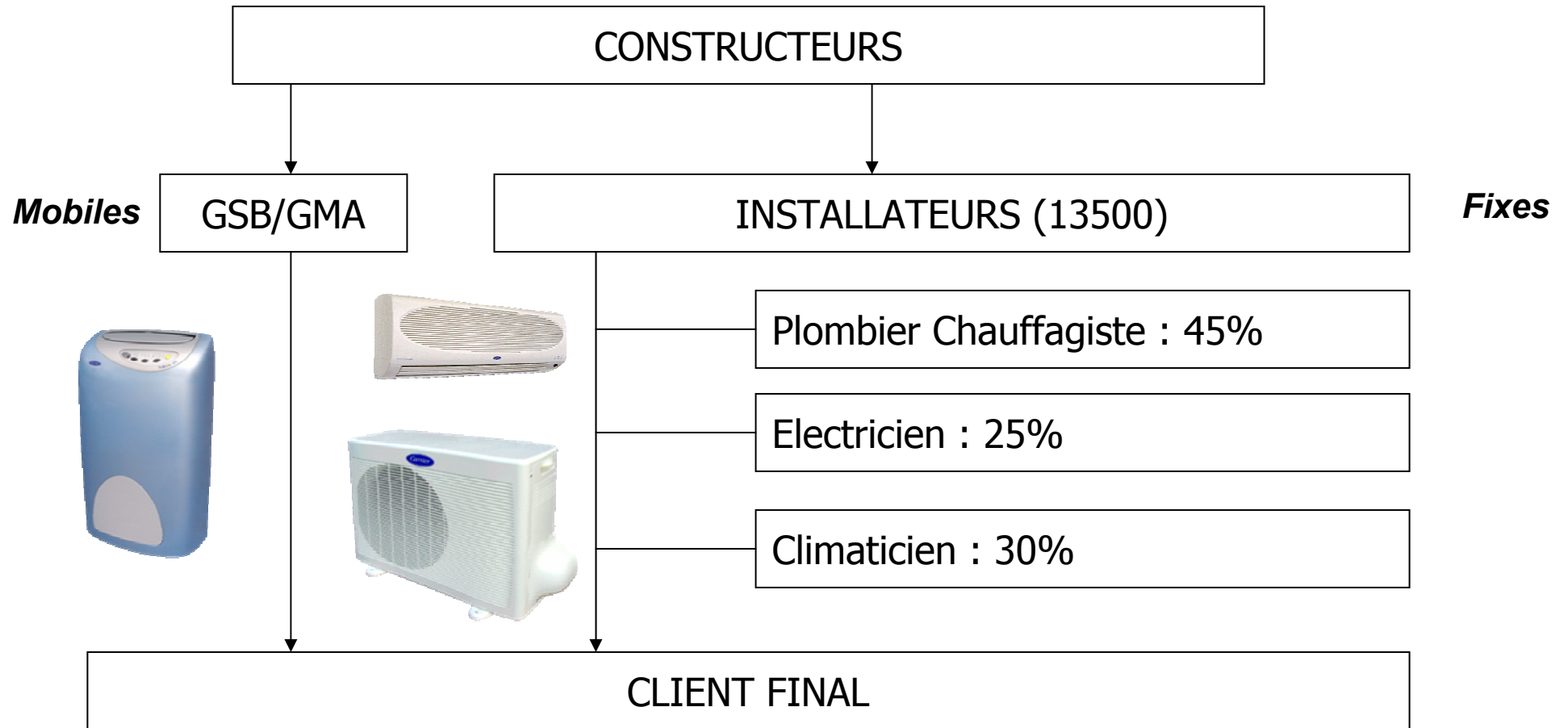
**En cours : mesure du taux d'émission des différents composants par le laboratoire CETIM.**



# LES RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS



# LA DISTRIBUTION DES MATERIELS



# COMMENT CHOISIR UN MATERIEL ?

- Clim mobiles :
  - vérifier l'étiquetage énergétique
  - respecter les conditions de mise en œuvre et d'entretien.
  
- Installations fixes:
  - adaptation de la puissance frigorifique au local
  - diagnostic énergétique / environnement
  - étude sur mesure

⇒ Appel à un professionnel

# POURQUOI S'ADRESSER A UN PROFESSIONNEL ?

## 1/ COMPETENCES TECHNIQUES

- Inscription en Préfecture :
- Diplôme ou expérience de 5 ans minimum
- Matériel et outillage spécifique obligatoire
- Qualifications éventuelles

# POURQUOI S'ADRESSER A UN PROFESSIONNEL ?

## 2/ RESPECT DE LA REGLEMENTATION

- sur les fluides frigorigènes (décret de 1992 modifié en 1998).



Obligation de confinement des équipements, de contrôle d'étanchéité annuel, de récupération des fluides (y compris avant mise au rebut).

- Sur les équipements sous pression (directive).

# POURQUOI S'ADRESSER A UN PROFESSIONNEL ?

## 3/ L'ENTRETIEN ET LA BONNE UTILISATION DU MATERIEL

garanties légales

les conseils pour la maintenance et l'entretien :

consommation d'énergie optimisée  
exigences de confort maintenues  
pérennité du matériel.